

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

18 octobre 2013

PLFSS 2014 - (N° 1412)

Commission	
Gouvernement	

**RETIRÉ AVANT DISCUSSION****AMENDEMENT**

N ° 471

présenté par

Mme Fraysse, M. Asensi, M. Azerot, Mme Bello, M. Bocquet, Mme Buffet, M. Candelier,  
M. Carvalho, M. Charroux, M. Chassaigne, M. Dolez, M. Marie-Jeanne, M. Nilor, M. Sansu et  
M. Serville

-----

**ARTICLE 12**

Rédiger ainsi l'alinéa 26 :

« V. – Le taux de la contribution due au titre du chiffre d'affaires réalisé au cours des années 2013, 2014, 2015 et 2016 est fixé à 3 % ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement propose de porter à 3 % (contre 1,6 % à l'heure actuelle) le taux de la contribution des entreprises de préparation de médicaments due au titre du chiffre d'affaires, qui finance la formation médicale continue.